

“Naissance indue” : 4,5 millions de dollars de dommages...

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 19 septembre 2011

Un couple de Floride vient de se voir [accorder](#) 4,5 millions de dollars de dommages et intérêts pour une lecture erronée d'échographie qui a conduit un médecin et un technicien échographiste à ne pas les avertir que leur fils avait une seule jambe et pas de bras. Ana Mejia et Rodolfo Santana, les parents, ont témoigné devant la cour qu'ils auraient avorté leur garçon, Bryan. Ils réclamaient le double, 9 millions, pour couvrir les frais d'opérations, d'appareillages et autres fauteils roulants indispensables du fait du handicap de l'enfant, en estimant son espérance de vie à 70 ans.

On comprend la manœuvre. Le couple hispanique a sans doute estimé pouvoir ainsi pourvoir aux besoins de leur fils et lui faciliter la vie.

Mais le symbolisme de l'action en justice est insupportable : il affirme que cet être humain n'aurait pas dû être là, qu'il aurait mieux valu qu'on le supprimât, il entérine la notion de « naissance indue ». Et pose à chaque personne handicapée, ou simplement imparfaite, de son droit de vivre.

Le conseil des personnels médicaux et du médecin, le Dr Marie Morel, jugée responsable du préjudice à 85 %, a fait savoir que sa cliente ferait appel : **« Il n'y a rien qu'elle désire davantage que de voir Bryan Santana mener une vie heureuse et en bonne santé. Mais cela ne signifie pas qu'ils sont pas responsables. Est-ce juste de faire porter aux médecins la culpabilité d'un fait de la nature ? »**

A quoi s'ajoute un argument paradoxal : le couple avait refusé l'amniocentèse qui aurait révélé le handicap de l'enfant à naître en raison du risque invoqué d'un sur 500 de la voir provoquer une fausse couche.

© [leblogdejeannesmits](#).

[Réseau Riposte catholique](#)